

RCS : AUXERRE Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00173 Numéro SIREN : 803 006 139 Nom ou dénomination : PIZZERIA DES CORDELIERS

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2019 sous le numéro de dépôt 340

MUB13

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

15 FEV. 2019

360

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/01/2019

Le 15/01/2019
à dix heures,

Monsieur MUGUET Gaëtan, détenant

100 parts sociales,

Seul associé de la société **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**, se réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur MUGUET Gaëtan, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 19 550 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2018** faisant ressortir un **bénéfice de 19 550** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **24 615** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **44 165** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **44 165** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau 38 165 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 6 000 Euros

Répartis de la manière suivante :

	Cat 1
Eligible abat. 40%	6 000
Non éligible à abat.	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en 2015, 2016, 2017 de la manière suivante :

Dates de clôture	Dividendes versés	Avoirs fiscaux correspondants	Dividendes + Avoirs fiscaux
30/09/2017	3000.00	0	3000.00
30/09/2016	0	0	0
30/09/2015	0	0	0

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du gérant à 15 800 Euros pour l'exercice 2017/2018, plus le remboursement de ses cotisations sociales.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération du gérant à 30 000 Euros annuel, à compter du 01/10/2018 pour l'exercice 2018/2019, plus le remboursement de ses cotisations sociales exploitant. Toutefois, cette rémunération constituant un plafond, la rémunération versée pourra être inférieure en fonction des possibilités financières de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

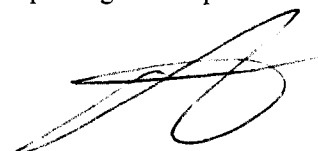
Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.



PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/01/2019 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2018** faisant ressortir un **bénéfice de 19 550** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **24 615** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **44 165** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **44 165** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau 38 165 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 6 000 Euros

Répartis de la manière suivante :

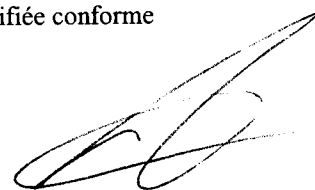
	Cat 1
Eligible abat. 40%	6 000
Non éligible à abat.	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en 2015, 2016, 2017 de la manière suivante :

Dates de clôture	Dividendes versés	Avoirs fiscaux correspondants	Dividendes + Avoirs fiscaux
30/09/2017	3000.00	0	3000.00
30/09/2016	0	0	0
30/09/2015	0	0	0

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme
La gérance



PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 30/09/2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **163 147** Euros au 30/09/2018 contre **104 413** Euros pour l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation reçues pour un montant de **8 045** Euros au 30/09/2018 contre **552** Euros pour l'exercice précédent.

Les autres produits pour un montant de **1 750** Euros au 30/09/2018 contre **444** Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **148 861** Euros au 30/09/2018 contre **96 626** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats des marchandises ressortent à **47 644** Euros au 30/09/2018 contre **32 531** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres achats et charge externes ressortent à **34 845** Euros au 30/09/2018 contre **27 501** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 969** Euros au 30/09/2018 contre **2 724** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **47 784** Euros au 30/09/2018 contre **25 097** Euros pour l'exercice précédent et les charges sociales correspondantes à **10 688** Euros au 30/09/2018 contre **5 914** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **3 401** Euros au 30/09/2018 contre **2 857** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à **néant** au 30/09/2018 contre **2** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-1365** Euros au 30/09/2018 contre **-1657** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **19 550** Euros contre un bénéfice de **6 175** Euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.



EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous continuons notre évolution et notre objectif est de maintenir notre image de qualité auprès de nos clients.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **82 402** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **10 296** Euros, soit un montant net de **72 106** Euros au 30/09/2018 contre **68 401** Euros pour l'exercice précédent.
- Le stock en-cours de production nets ressort à **1 750** Euros au 30/09/2018 contre **2 280** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **26 205** Euros au 30/09/2018 contre **16 224** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **45 265** Euros au 30/09/2018 contre **28 715** Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **54 796** Euros au 30/09/2018 contre **58 190** Euros pour l'exercice précédent.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **172 941** Euros au 30/09/2018 contre **105 409** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **24 080** Euros au 30/09/2018 contre **8 783** Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

Les comptes de l'exercice clos le **30/09/2018** faisant ressortir un **bénéfice de 19 550** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **24 615** Euros. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **44 165** Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de **44 165** Euros, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau 38 165 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 6 000 Euros

Répartis de la manière suivante :

	Cat 1
Eligible abat. 40%	6 000
Non éligible à abat.	

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il a procédé à une distribution de dividendes en 2015, 2016, 2017 de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
30/09/2017	3000.00	0	3000.00
30/09/2016	0	0	0
30/09/2015	0	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

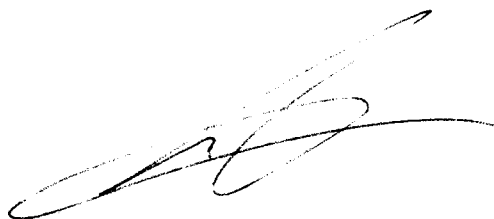
MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Auxerre
Le 15/01/2019

La gérance



01102017

30092018

X

SIE D'AUXERRE
BP 29
8 Rue des Moreaux
89000 AUXERRE

A IDENTIFICATION

SARL PIZZERIA DES CORDELIERS
26 Place des Cordeliers

89000 AUXERRE

652

325341

80300613900023

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):

PIZZERIASi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

21 098

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

AUDITEF BOURGOGNE

54 avenue Gambetta
89300 JOIGNY

03 86 92 03 03

A AUXERRE

le

07/01/2019

Signature et qualité du déclarant

MUGUET GAETAN

GERANT

F

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

[illegible]

G

[illegible]

H DIVERS

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

13 533

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *teret a quater* du CGI)

Désignation de l'entreprise		SARL PIZZERIA DES CORDELIERS		26 Place des Cordeliers		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		89000 AUXERRE					
Numéro SIRET *		8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 2 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092018		30092017	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	55 000	012		55 000	55 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	26 217	030	10 296	15 921	12 216
	Immobilisations financières* (1)	040	1 185	042		1 185	1 185
	Total I (5)	044	82 402	048	10 296	72 106	68 401
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	1 750	062		1 750
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070		
			072	113	074		113
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	26 092	086		26 092	14 436
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	27 956	098		27 956	18 505
	Total général (I + II)	110	110 358	112	10 296	100 062	86 906
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	132					
	Report à nouveau	134		24 615		21 440	
	Résultat de l'exercice	136		19 550		6 175	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		45 265		28 715		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		39 188		42 786	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 753		6 157	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	87	10 855		9 248	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		54 796		58 190	
Total général (I + II + III)		180		100 062		86 906	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 185	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	22 730	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 107	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise: **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS** Néant ☐

A - RESULTAT COMPTABLE Exercice N clos le **30092018** Exercice N-1 clos le **30092017**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	163 147	104 413
	Production vendue { biens dont export et livraisons } 215	214			
	{ services * intracommunautaires } 217	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222			
	Production immobilisée *	224			
	Subventions d'exploitation reçues	226	8 045	552	
	Autres produits	230	1 750	444	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	172 941	105 409	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	47 644	32 531	
	Variation de stock (marchandises) *	236	530		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	34 845	27 501	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *) 243 992	244	3 969	2 724	
	Rémunérations du personnel *	250	47 784	25 097	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	10 688	5 914	
	Dotations aux amortissements *	254	3 401	2 857	
	Dotations aux provisions	256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	262		1	
	Total des charges d'exploitation (II)	264	148 861	96 626	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	24 080	8 783	
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	280	1	5
Produits exceptionnels		290			
Charges financières		294	1 366	1 662	
Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies) 347 } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		300			
Impôts sur les bénéfices *		306	3 165	951	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (V + VI + VII)		310	19 550	6 175	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	19 550	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	3 695		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 249	330			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies) 127	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		989	Zone de revitalisation rurales (44. quindécies) 138		
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 duodecies) 990		991			
Divers* ZFA (44. quater decies) 345		344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	
Investissements outre-mer 344					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	21 098	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	21 098	372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL PIZZERIA DES CORDELIERS										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 615	442	2 498	444		446	15 113												
	Installations générales agencements divers	450	6 495	452	4 609	454		456	11 103												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	1 185	482		484		486	1 185												
TOTAL		490	75 296	492	7 107	494		496	82 402												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 133	532	2 748	534		536	8 881												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	761	542	653	544		546	1 414												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	6 895	572	3 401	574		576	10 296												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595											
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐
--	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	845
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	6 900
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 583
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 955
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL PIZZERIA DES CORDELIERS		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01102017 et clos le : 30092018		Durée en nombre de mois 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	163 147
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	1 748
TOTAL 1	106	164 895
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	8 045
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	8 046
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	59 829
Variation négative des stocks	145	530
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	9 898
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	70 257
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 102 683
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117	102 683
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	164 895
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel *	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 8

N° SIRET 8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 2 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL PIZZERIA DES CORDELIERS

ADRESSE (voie) 26 Place des Cordeliers

CODE POSTAL 89000 VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MUGUET Prénom(s) GAETAN
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1
 Naissance : Date 31031979 N° département 89 Commune AUXERRE Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie 5B RUE BERCIER
 Code postal 89000 Commune AUXERRE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Suivi des télédéclarations : détail

Type de téléprocédure	TDFC	Type du destinataire	DGFIP
Type de télédéclaration	Déclaration fiscale	Destinataire	DGFIP - ESI Strasbourg
Numéro du message	478015692	N° SIRET	803006139 (ROF : IS1)
Alias émetteur	Web Service	N° dossier interne	1PIZ
Période de rattachement	Du 01/10/2017 au 30/09/2018	Nom abrégé du dossier	PIZZERIA DES CORDELIERS
Paieement	Pas de Paiement		

Régime fiscal	RS	Catégorie fiscale	BI	Régime Imposition	IS
---------------	----	-------------------	----	-------------------	----

N°	Date	Heure	Etape horodatage	Etats
1	08/01/2019	13:51:01	Dépôt de l'interchange sur le portail (ADS)	✓
2	08/01/2019	13:54:03	Contrôles syntaxiques et sémantiques du document (ACS)	✓
3	08/01/2019	14:05:04	Routage du document vers le destinataire	✓
4	08/01/2019	14:45:08	Compte-rendu du destinataire positif	✓
5	08/01/2019	14:45:08	Clôture du document pour le destinataire	✓

Liste des formulaires

F-IDENTIF	Formulaire Imprimé identification déclarant EDI-TDFC	1	
2065	Formulaire Impôt sur les sociétés	1	
2065BIS	Formulaire Impôt sur les sociétés Annexe à la 2065	1	
2033A	Formulaire Bilan simplifié	1	
2033B	Formulaire Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)	1	
2033C	Formulaire Immobilisations - Amortissements - Plus values - Moins values	1	
2033D	Formulaire Relevé des provisions - Amortissements dérogatoires - Déficit reportables	1	
2033E	Formulaire Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	1	
2033F	Formulaire Composition du capital social	1	
2033G	Formulaire Filiales & participations	1	
2069RCI	Formulaire Réductions et crédits d'impôts de l'exercice	1	

 Ce symbole indique une anomalie non bloquante qui est liée au renforcement des contrôles sur le portail pour accroître dans le futur la qualité des échanges.

Vous pouvez lire le message d'erreur donnant le motif du rejet de votre déclaration par le portail ou par son destinataire en pointant votre souris sur la " croix " rouge en regard de l'indication de rejet.

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de Auxerre
90, rue de Paris
B.P. 94
89011 AUXERRE cedex

Le 15/01/2019

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 30/09/2018

Greffier du Tribunal
de Commerce - BP 94

15 FEV. 2019

Monsieur le Greffier,

89011 AUXERRE CEDEX

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30/09/2018
- le rapport de gestion présenté à l'Assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

